VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE PETER DANIEL.
Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans, Division A, No 91,289.

DEUX COTTAGES DOUBLES, 2649-51 Promenade Carondelet et 2648 rue Toulouse

A L'ENCAN, MARDI le 16 AOUT 1910.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Succession de Peter Daniel, dossier No 91,289 dit ordre daté du 11 juillet 1910, et aussi conformément à un autre ordre de la même Honorable Cour dans la même affaire intitulée et numérotée daté du 13 juillet 1910, les deux dits ordres étant adressés à Joseph Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'ilet No 336 borné par les rues Nord Broad, Toulouse, Saint Louis, Dorgenois et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro trois mesurant trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse s'étendant au travers de la Promenade Carondelet sur laquelle il y a une façade de trente et un pieds, neuf pouces et quatre lignes et ayant cent onze pieds, six pouces de la Promenade Carondelet à la rue Toulouse sur la ligne de côté vers la rue Nord Broad, et ayant une profondeur de quatre-vingt-dix neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes de ladite Promenade Carondelet à la rue Toulouse, sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Dorgenois, d'après un devis et arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 3 décembre 1909 et annexé à un inventaire dans l'affaire ci-dessus intitulée.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No Quatre contigu au lot No trois et mesurant comme suit trente et un pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes à la Promenade Carondelet, il y a une profondeur sur le côté du lot No 3 de quatre vingt dix neuf pieds cinq pouces et quatre lignes et une profondeur de quatre vingt dix sept pieds sur la ligne du lot No 5, d'après ledit devis de C. Uncas Lewis, voyer.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges de la propriété, avec le pacte de non aliénation et toutes autres clauses usuelles de sécurité, 10 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910. Les certificats nécessaires pour passer la vente devant être payés par les acquéreurs de cela, et les actes de vente desdites propriétés foncières doivent être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs et les acquéreurs devront déposer 10 0|0 (ne portant pas d'intérêt) du prix d'achat avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

J. Arthur Charbonnet, avocat.
16 juil—16 17 24 31—août 7 14 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Germann—Cour Civile de District, Division E, Paroisse d'Orléans, No 93,605.

BON COTTAGE SIMPLE, 129 RUE SUD WHITE,

A QUELQUES PAS DE LA RUE DU CANAL.

A L'ENCAN, A MIDI, MARDI, 26 JUILLET, A la Bourse, 311 Rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Succession de Henry Germann, dossier No 93,605, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, daté et signé le 21 juin 1910, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI, le 26 juillet 1910, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Gasquet, maintenant avenue Cleveland, Dupré et Canal, et d'après un arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, lequel devis daté du 13 juillet 1900 est annexé à un acte d'achat dudit lot par le descendant en ceci; ledit lot ou portion de terre commençant à une distance de quatre vingt cinq pieds huit pouces et six lignes de l'encoignure de l'avenue Cleveland et mesurant trente deux pieds de face à la rue White, sur une profondeur de cent quarante et un pieds six pouces et quatre lignes, entre lignes égales et parallèles, et comme il est démontré par ledit devis d'arpentage dressé du tout du lot No quinze, de deux pieds sur le côté le plus près de la rue du Canal du lot contigu désigné par le No seize, et trente-deux pieds pris du fond ou la ligne de profondeur du lot numéro dix-neuf, d'après un devis dressé par P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté du 26 mars 1886, annexé pour référence à un acte de vente par H. Laronsaini à J. P. Tyrell, passé pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 5 avril 1886.

Conditions comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 les frais de tous certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Frederick Zengle, notaire. La vente sujette au bail existant et les loyers réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente, un dépôt (sans intérêt), de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

Zengel, Thomas & Sathon, avocats.
25 juin—25 26—juil 3 10 17 24 26

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

Cora Merere vs Mme Annie Oestarly, veuve de Pierre Mereré, et tutrice de Simon P. Merere.—No 92,350—Cour Civile de District—Division B.

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Septième District.

4 Terrains rue Spruce, entre la rue Short et l'avenue Carrollton, l'ilet Cohn.
1 lot rue Short, entre les rues Cohn et Spruce, ilet ave Carrollton
1 Lot sur l'avenue Leake, borné par les rues Oak, Général Ogden, Eagle et Plum.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement à et rendu en cour ouverte le 11 mars 1910, et aussi d'un jugement ... et signé en cour ouverte le 17 mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera offert en vente à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Cinq lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 255, borné par les rues Spruce, Cohn, Carrollton et Short, les lots F et G mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Les lots H et I mesurant chacun 45 pieds de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot J mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Short sur 155 pieds de profondeur.

2. Une certaine portion ou étendue de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 144, borné par les rues Eagle, Oak, Général Ogden, l'avenue Leake et la rue Plum, désignée par la lettre H sur un plan d'arpentage, daté du 28 décembre 1905, dressé par Chas G. Dal'Isle, et mesurant 40 pieds de face à l'avenue Leake, 30 pieds dans le fond, et sur sa ligne de côté vers la rue Général Ogden il a une profondeur de 99 pieds 7 pouces, et sur la ligne de côté vers la rue Eagle il a une profondeur de 125 pieds.

Conditions—Les lots I et J dans l'ilet No 255, aux conditions de un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en un et deux ans en paiement par acomptes égaux devant être représentés par billets à recevoir daté de la date de l'adjudication et portant 7 0|0 d'intérêt de cette date, et la stipulation en l'acte de vente de 10 pour cent d'honoraires d'avocat s'il y a un procès pour forcer les paiements de la portion non payée du prix compris. La balance des terrains devant être vendue pour du comptant.

Les actes de vente pardevant James T. Nix, notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs.

16 juil.—16 17 24 31—août 7 14 16

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU DE LA MAISON DE RESIDENCE No 609 RUE St-CHARLES,

EN FACE DU SQUARE LAFAYETTE.

A L'ENCAN, LUNDI, 1er AOUT A 11 HEURES A. M.

Dans l'affaire de la Succession de Chas Lochran, No 93 429 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "C". Conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, en date du et signé à la Nouvelle Orléans le 20 juillet 1910, rendu dans le susdite affaire et numérotée, m'ordonnant de vendre après les délais usuels et la publicité faite, toute la propriété mobilière et effets contenus dans la maison No 609 rue St Charles, selon un inventaire enregistré.

Tout ce qui généralement se trouve dans une maison moderne et bien montée.
Conditions—Comptant. Pas de limite. Dépôt requis.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur.
Bureau, 723 rue Gravier, Phone Main 357

21 juil—21 24 31—août 1

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.
3 juin—1 an

LE LAIT
LAROLA
DE BEETHAM
Conserve la peau, la maintient toujours fraîche et la préserve des gerçures et des irritations.
Excellent pour le teint.

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE PETER APFEL ET EPOUSE.

No 93 851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D agissant pour l'Hon. F. D. King, juge de ladite Cour, Division B, absent en congé, il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux rue Macarty, entre les rues Adams et Burdette SAMEDI, 30 juillet 1910, à 11 heures a m.

Un lot de meubles de maison et effets, etc.
Conditions—Comptant.

DANZIGER & TESSIER
C. A. Tessier Encanteur.

17 juil—17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE DE RECEVEUR.

Meubles de bureau, Pupitre, 2 Underwood Typewriters, Machine pour additionner Burroughs, Tiroir pour documents, Chaises, Tables, Bibliothèque à section, etc.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No92,695—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 27 juillet 1910 à 11 heures a. m., sur les lieux, Chambre 1029 Bâtisse Maison Blanche il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un lot de meubles de bureau. Coffre-fort en fer, Pupitre, Machine à additionner, Typewriters, etc., tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
Dart & Kernan & Dart, avocats.
14 juil—14 17 23 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE RECEVEUR.

Fonds de Magasin, Machines, "Blow Pipe System".

Un Lot de Rails en Fer de 16 lbs, Traineaux, Meubles de Bureau, Typewriters, Pupitres, Environ 200,000 Pieds de Bois de Charpente [Chêne et Pin etc.], Fer Fondu [Fer Malléable, Acier], Clous, Fer Brut, Matériel de Peinture et des Containes d'Autres Articles et Fournitures Nécessaires Usités et Nécessaires dans les Affaires de la International Car Company.

W. W. Carre Company Limited vs La International Car Company.

No 92,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 28 juillet 1910, à 10:30 heures a. m., La Manufacture de la International Car Company, sur le Chemin de la Métairie, dans la ville de Bath, paroisse de Jefferson il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Le fond de magasin, certaines machines, divers, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant
Dart, Kernan & Dart, avocats.
14 juil—14 17 23 24 28

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains qui augmentent en valeur

SUR CHEMIN DE FER ELECTRIQUE A LA TERRACE GENTILLY ET EDGEWOOD.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 juin 1910, de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Delphine Gravier, No 87,857, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Six certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1385 (autrefois l'ilet No 184 du Faubourg Franklin) borné par les rues Franklin, Painters, Magistrat (maintenant Dorgenois) et Law, désignés sur un plan par L. Surgi, voyer, le 9 mars 1836, par les numéros 1, 4, 5, 16, 23 et 24, et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Painters et Magistrat (maintenant rue Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Painters, sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois), de 104 pieds 10 pouces et 12 lignes. Les lots 23 et 24 sont contigus au lot No 1 et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 4 formant le coin des rues Franklin et Magistrat (maintenant Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois) de 104 pieds 10 pouces 2 lignes. Le lot No 5 est contigu au lot No 4 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles; le lot No 16 formant le coin des rues Painters et Law et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Pour placement ou spéculation, les propriétés de ce genre sont un des meilleurs placements.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1910 devant être payées par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

Clara Frentz vs les Mineurs George Oelkling ou Ohlking et al.

Cottage double Nos 1033-35 rue Port.

A l'encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 4 août 1910.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN—En vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 27me jour de juin 1910 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 4 août à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le District Damaey, Faubourg Washington, de cette ville, désigné par le No 27 de l'ilet No 11, compris entre la Promenade Bons-Enfants (maintenant rue St-Claude) les rues Port, St Ferdinand et Amour (maintenant rue Remparts) sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 21me jour de novembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure, en mesure américaine, vingt-huit (28) pieds de face à la rue Port sur cent trente-un (131) pieds, six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1033-35 rue Port.

Conditions — Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Arthur J. Peters, notaire. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats et les taxes pour l'année courante, pour l'Etat et la ville. L'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0|0) comptant au moment de la vente chez

WILLARD & EISEMAN, Encanteurs.
623 rue Gravier.

E. W. Rischow, avocat.
3 juil—3 10 17 24 31—août

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet

Jeudi, le 28 juillet 1910.

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet 183 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shavings binn", réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur cet ilet ou des chantiers. Cet ilet est d'environ la même grandeur que le ci dessus décrit.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St-Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24 inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré, le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes, scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "sash sticker", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules.

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement sous leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition-ci est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spacieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout tel qu'il sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation

Les machines et matériaux des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont fixées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le receveur et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels, au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0|0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter sa dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement criée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront celui où ledit avis aura été inséré dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a pas eu d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente ici ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfairera et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont bonnes, avec demande modérée et élevée.

Chevaux de selle et de voiture	100@225
Bons chevaux de trait	75@150
Chevaux communs	60@10[illegible]
Mulets de ville	150@175
Bras heavy	230@250
Mulets pour habitations sucrières	150@185
Mulets p[illegible]	50@10[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.
SPLENDIDE COTTAGE DOUBLE.
2208-10 rue Quatrième.
Succession de Elizabeth Murphy
No 91 888—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 340 rue Carondelet — JEUDI, le 18 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 16 juillet 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, St-David, Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 18 sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 22ème jour de novembre 1889, annexé à et partie d'un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 25me jour de novembre 1889, ledit lot étant situé d'après ledit plan à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St-David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt-sept pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant désignées par les numéros 2208-10 rue Quatrième.

Conditions—Une moitié comptant et la balance en un an, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1910. L'acte de vente devant être passé pardevant Eraste Vidrine, notaire, et tous les certificats devant être aux frais de l'acquéreur; dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

E. V. Richard, avocat.
17 juil—17 24 31—août 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE
440 rue Newton, coin Nunes.

Cottage double. Contenant chambres, rue asphaltée, sur ligne de chars.

Sosthene Henderson vs Mme Virginia Green. No 93,320—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans. Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, bureau No 340 rue Carondelet—

MARDI, 16 AOUT 1910

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte le 6 juillet 1910 et signé en Cour ouverte le 12 juillet 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du Fleuve Mississippi, désigné par les numéros treize et quatorze dans l'ilet No cent cinquante-cinq, lequel est borné par les rues Newton, Franklin, Home et Monroe, lesquels dits lots mesurant en mesure française chacun trente pieds de face à la rue Newton sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No treize formant l'encoignure des rues Newton et Franklin.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1910, et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Jos. Lautenschlaeger, avocat.
14 juil—14 17 24 31—août 7 14 16

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE PHILIP HELM.

No 92,886—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—En vertu d'un ordre lancé sous la date du 13 juillet 1910, par George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan MARDI, 26 JUILLET 1910, à 10 heures a. m. précises, sur les lieux 1371 ave St-Bernard, dans le Troisième District de cette ville—Un Lot de Meubles de Ménage selon l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

16 juil—16 17 25 26

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SUCCESSION

Joli Cottage Simple,

4516 rue St-Claude, entre les rues Kentucky et Mathilda,

Succession de Magdelina Bruning, épouse de Carl F. Kappler.

No 93,776 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido.—JEUDI, le 28 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lancé, [daté et] signé le 21 juin 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par l'avenue St Claude, les rues Kentucky, Mathilda et Nord Rempart, désigné comme lot No 9, mesurant 31 pieds de face à la rue St Claude sur une profondeur entre lignes parallèles de 198 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Acquis par Carl F. Kappler, pendant son mariage avec Magdelina Brung, par achat de la Suburban Building and Loan Ass'n., par acte pardevant H. L. Loomis Jr, notaire le 5 février 1909, enregistré dans le livre des transferts 220, folio 689.

Les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un cottage simple, neuf, en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir contenant 5 chambres, galerie, citerne, hangar, etc. Double ligne de chars devant la porte et portant le numéro municipal 4516 avenue St Claude

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit assumer le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1910, et de payer pour tous les certificats nécessaires et pour l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr., avocat.

Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et devant être sans intérêt.

Zengel, Thomas & Sathon, avocats.
ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

26 juin—26—juil 3 10 17 25 26 27 28

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Division B—No 52,119—Succession de Joseph Fernandez—Attendu que Mme Mary Brown, veuve de Raymond Fernandez et maintenant épouse de Rudolph E. Grevemberg, a produit des preuves devant la cour qu'elle a été nommée tutrice des mineurs Julius Raymond, Forest Francis, Antoinette Eloise et Vivian Beatrice Fernandez, tous résidents de la ville de Baie St-Louis, dans l'Etat du Mississippi, que lesdits mineurs ont des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane et que ladite tutrice désire transférer lesdites propriétés et effets hors de l'Etat de la Louisiane dans l'Etat du Mississippi, le domicile desdits mineurs.

En conséquence, avis est maintenant donné à toutes personnes intéressées, de donner les raisons (si elles en ont ou peuvent en avoir) dans les trente jours de la date du premier avis pour lesquelles la demande de ladite Mme Mary Brown, veuve de Raymond Fernandez et maintenant l'épouse de Rudolph E. Grevemberg, tutrice, ne serait pas accordée.

Par ordre de la cour.
P. A. DUCOING, Député-Greffier.
29 juin—29—juil 5 10 15 25 29

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE
COTTAGE SIMPLE AYANT ENVIRON TREIZE (13) ACRES DE TERRE DANS LA PAROISSE ST TAMMANY, PRES D'ABITA SPRINGS
SUCCESSION DE Mme A. J. KIERAN.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 89 796

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 11 juillet 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue, à savoir:

Toutes ces deux certaines parcelles s'étendant et étant situées en la Paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane et décrit comme treize (13) acres de terre de la section trente-huit (38) dans la ville six (6) Sud rang No deux (2) Est, Terre Greensburg District de la Louisiane et connue comme l'étendue Powell ou Head Right et comprise en deux étendues

Premier—Commençant à un piquet sur la borne nord ouest de ladite section trente-huit (38) et connu comme le coin Nord Est de Milton Keen. De là Sud 32 degrés, 30 minutes Est, huit chaines et vingt anneaux, delà nord 57 degrés, 30 minutes Est, 12 chaines et 19 anneaux. Delà Nord 32 degrés 30 minutes ouest, 8 chaines et 20 anneaux (cette ligne traverse le tas de sciure de bois) à un piquet sur ladite borne Nord ouest de ladite section 38. De là Sud 57 degrés 30 minutes ouest, 12 chaines et 20 anneaux à un endroit du commencement. Conformément à un certificat d'arpentage dressé par J. M. Yates, voyer de la paroisse, le 23 septembre 1903. Deuxième. Commence à un piquet posé à l'encoignure sud ouest de la parcelle de terre ci-dessus décrite, (Cette encoignure s'étend sud est de la maison de Jeff Carpenter et est 8 chaines et 66 anneaux sud, 32 degrés, 30 minutes est de la borne du nord de ladite section 38, et 12 chaines et 65 anneaux nord, 57 degrés 30 minutes est de la borne ouest de ladite section 38. De là nord 57 degrés, 30 minutes est, 8 chaines et 68 anneaux à un vieux piquet posé avant. De là sud 32 degrés 30 minutes Est, trois (3) chaines et 43 anneaux piquet posé. Delà Nord 57 degrés, 30 minutes Ouest 8 chaines et 68 anneaux piquet posé. Delà Sud 32 degrés 30 minutes Ouest, 3 chaines et 43 anneaux à l'endroit au commencement, contenant trois (3) acres de terre plus ou moins d'après un arpentage fait par J. M. Yates, voyer de la Paroisse, le 16 novembre 1904, les deux dites parcelles de terre contiennent ensemble treize (13) acres de terre plus ou moins et conformément au dit arpentage fait par J. M. Yates, voyer de Paroisse, comme ci-dessus décrit. Etant la même propriété acquise par A. J. Kieran par achat de Fritz Nagel, d'après un acte passé pardevant Joseph B. Lancaster, notaire de cette paroisse de (St Tammany) le 15me jour d'août 1907 et dûment enregistré en le Bureau des transferts, livre No 48, folio 363 des archives de ladite Paroisse de St Tammany.

Les améliorations consistent en un cottage-résidence élevé contenant 5 chambres, galeries, grange, cabane pour voiture, bâtiments accessoires et arbres fruitiers, et environ une moitié d'acre en culture, bonne eau à un demi-mille des Sources d'Abita.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un et deux ans, en billets portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et première hypothèque et les clauses usuelles de sécurité. Doit faire un dépôt de dix [10 0|0] pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 juil—15 17 24 31—août 7 14 16

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICAIRE.

Succession de Edouard Vorbusch.

No 93,785—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Loc. Division B.

Maison de résidence simple et boulangerie No 824 rue Peniston, contenant 5 chambres et magasin, grande écurie et boulangerie.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau No 826 rue Union—JEUDI, le 4 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu le 30 juin 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, je vendrai à l'encan la propriété ci après décrite:

1° Un morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Peniston, Constance et Général Taylor, désigné par la lettre D sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, le 19 septembre 1893, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le 5 novembre 1893, d'après lequel ledit terrain D commence à une distance de cent deux pieds du coin des rues Peniston et Magazine et mesure quarante-trois pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur sur la ligne du côté de la rue Constance de cent quatorze pieds trois pouces et quatre lignes; de là il s'étend à angle droit du côté de la rue Magazine sur une ligne parallèle à la rue Général Taylor, et perpendiculaire à la rue Constance et est l'extrême arrière ligne dudit morceau de terre une distance de trente pieds; de là, il s'étend, à angle droit, du côté de la rue Peniston, sur une ligne parallèle à la rue Magazine, et perpendiculaire à la rue Général Taylor une distance de seize pieds huit pouces; de là il s'élargit à angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Magazine, parallèle à la rue Général Taylor et perpendiculaire à la rue Constance, treize pieds; et de là s'étend à angle droit vers la rue Peniston sur une ligne perpendiculaire à la rue Peniston et parallèle à et plus proche de Magazine, une distance de quatre-vingt-six pieds six pouces et deux lignes jusqu'à l'endroit commençant rue Peniston; et

2° Un autre morceau de terre situé dans les mêmes district et carré que le terrain ci-dessus décrit contigu au même sur la ligne la plus proche de la rue Magazine, ledit morceau de terre est désigné par la lettre B sur un plan d'Edgar Pilié et de George Grandjean, voyers, en date du 29 septembre 1886, annexé pour référence à un acte passé pardevant B. Rouen, notaire, en date du 16 octobre 1886 et mesurant d'après le dit plan comme suit: ledit morceau de terre est situé dans l'intérieur dudit carré à une distance de trente-six pieds de la rue Peniston et quatre vingt huit pieds quatre pouces de la rue Magazine et immédiatement à l'arrière des terrains désignés par les lettres B et C sur le dernier dit plan de Pilié et de Grandjean, voyers et a une largeur ou façade sur la ligne de terrain désigné par la lettre A sur ledit plan de treize pieds huit pouces sur une profondeur s'étendant vers la rue Général Taylor, entre lignes parallèles de soixante et un pieds six pouces et deux lignes; ledit terrain étant borné devant, sur le côté le plus proche de la rue Peniston par un terrain désigné par la lettre A sur le plan de Pilié et de Grandjean, voyers, sur le côté le plus proche de la rue Magazine par lesdits terrains désignés par les lettres B et C sur ledit plan, et sur le côté vers la rue Constance, par le terrain ci-dessus décrit terrain D premièrement décrit; ledit terrain B est composé des extrêmes arrières des plusieurs terrains précédemment mentionnés B et C sur le susdit plan de Pilié et Grandjean, voyers.

Etant la même propriété acquise par Edouard Vorbusch, par achat, de Simon Hernsheim par acte pardevant Benjamin Ory, notaire, le 7 nov. 1894, inscrit dans le C. O. B. 155 folio 34.

Lesdites améliorations qui s'y trouvent se composent d'une seule bâtisse à un étage, résidence et boulangerie, portant le No municipal 904 rue Peniston.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un an et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la vente attestée par des billets de l'acquéreur payables à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance sujette aux droits du détenteur des billets; l'acquéreur payant en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1910, le coût de tous les certificats, et l'acte de vente passé pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il fera un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication pour assurer la vente entre les mains de

LOUIS HUFFT, Encanteur,
926 rue Union,

Burns et Prat, avocats.
2 juil—2 3 10 17 24 31—août 4

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Gertrude Gustavus.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,835—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Anton Weiss, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Woodville & Woodville, avocats.
21 juil—21 27 30

Succession de Mme Mary V Atkinson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 93,615—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou pouvant en avoir pour lesquelles le compte présenté par Luther S. Atkinson exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Alfred Grima, Chas F. Claiborne avocat
19 juil—19 23 28

Succession de Anton Semar

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 92 129—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Guido A. Korndorffer, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. M. Stafford, Frank McGloin, avocats.
19 juil—19 23 28

Succession de Alcée A. Meric

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 93,510 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Hilda Amelia Tamps, veuve d'Alcée A. Meric, tutrice naturelle administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Alfred Grima, avocat.
19 juil—19 23 28

Succession de George Nick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 94,110—Division D—Attendu que Louis C. Nick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Nick, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — Walter E. Adolph, avocat pour le pétitionnaire.
15 juil—15 19 24

Succession de John T. Reames.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 93,240 — Division B— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret D. Reams, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier —Carroll, Henderson, Carroll, avocats.
16 juil—16 20 25

Succession de Patrick Davet Cecilia Griffin, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 92,380—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward P. Day, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ed. P. Foley, avocat.
19 juil—19 23 28

Succession de Victor Lasalle et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 94,096—Division B—Attendu que Lydia Lasalle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Victor Lasalle et épouse, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—P. M. Milner, avocat.
20 juil—20 24 29

Succession de Mary Semar, veuve de Guido Korndorffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 93,726—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Guido Korndorffer, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — E. M. Stafford, avocat.
19 juil—19 23 28

AVIS AUX CREANCIERS.

In re liquidation de King Bros & Seint, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,879—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par S. H. King, A. C. King, W. T. King et R. D. Gonzales, liquidateurs dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.— THOMAS CONNELL, Greffier.—Clegg, Quintero et Gidiere, avocats.
21 juil—21 25 30

60 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.